



INEDIT ! Le directeur boycotte le CTL !

Les représentant.es des personnels Solidaires Finances Publiques et la CGT Finances Publiques se sont rendus à la Direction ce jeudi 14 après-midi pour la reconvoction du CTL « NRP St Sever ».

Mais alors que nous avons trouvé une grande salle pouvant réunir tous les élu.es et l'administration dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, le directeur a dénigré notre proposition en s'appuyant sur des arguments fallacieux, et sans pouvoir se justifier avec une quelconque instruction officielle... « *je ne peux pas organiser de réunions à l'extérieur de la DDFiP* » mais nous nous souvenons pourtant des réunions « présentation NRP » hors les murs de la DDFiP ; « *je ne peux pas réunir plus de 6 personnes* » mais cela ne l'a pas gêné de réunir la quarantaine de nouveaux arrivants le 1^{er} septembre dans une même salle ; Et quand nous lui avons proposé de tenir le CTL dans la cantine de Dagas, plus de son et pâle image...



En présence de 3 médias (Sud Ouest, France Bleu et France 3), dans la cour du « château » décorée de slogans, nous lui avons réaffirmé notre volonté de discuter « en face à face » du projet de suppressions des 7 trésoreries de Chalosse et de Tursan et de la mise en place d'une « usine à SPL » à St Sever.

Alors que nous demeurons plus que jamais opposés au démantèlement du réseau de proximité des Finances Publiques, nous souhaitons néanmoins débattre de l'avenir des conditions de travail des agent.es concerné.es et de l'exercice des missions.



Le prétexte de la Covid et de ses restrictions étant tellement facile pour refuser de tenir la réunion en présentiel, le directeur a donc, dans les faits, boycotté ce CTL.

Mais, dans l'intérêt des agent.es, les représentant.es des personnels Solidaires Finances Publiques et CGT Finances Publiques ne lâchent pas l'affaire. Conformément à la circulaire du 5 décembre 2017 sur les modalités de fonctionnement des Comités Techniques Locaux (art. 34 et 37 et RI art. 2), le CTL peut être réuni à la demande écrite de la moitié au moins des représentants titulaires du personnel.

Les représentant.es des personnels Solidaires Finances Publiques et la CGT Finances Publiques disposant de 5 sièges sur 8, nous allons donc activer prochainement cette procédure et contraindre le directeur à convoquer cette réunion en « présentiel ».

Nous continuerons d'alerter les contribuables et les collectivités locales sur les dangers des réformes concoctées par l'administration.

Nous continuerons d'aller à la rencontre des agent.es.

Nous continuerons de combattre ce projet néfaste !